

ACCUEIL PERISCOLAIRE

FONCTIONNEMENT, HORAIRES, TARIFS

MODALITES D'ACCUEIL

Les accueils de loisirs et l'accueil périscolaire se déroulent dans les locaux de :

Association Loisirs Et Culture
11 bis & 13 rue des Couvents
57 950 Montigny-lès-Metz
☎ 03 87 62 70 96
lec.accueil.jeunesse@gmail.com

1. INSCRIPTION

Un dossier d'inscription est à compléter.

LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR AU MOMENT DE L'INSCRIPTION :

- ✓ Dossier dûment rempli (fiche sanitaire, autorisation, renseignements)
- ✓ Copie des vaccinations
- ✓ Numéro allocataire CAF
- ✓ Attestation assurance extrascolaire
- ✓ Carte d'adhésion à jour de cotisation

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Pour le périscolaire, l'enfant devra être scolarisé aux écoles maternelles ou élémentaires CRESSOT ou POUGIN.

Les familles devront nous informer au plus vite des temps de présence de leur(s) enfant(s) afin d'organiser au mieux nos équipes et nos accueils.

	Inscriptions au mois
Périscolaire	<i>Au plus tard le 25 du mois précédent</i> Au bureau, par mail, ou via le site internet

2. HORAIRES D'ACCUEIL

	Horaires d'accueil	Horaires de départ
Accueil	16h15	17h45 – 18H30

Départ échelonné de 17h45 à 18h30

Départ possible à partir de 17h00 pour les 3 – 4 ans UNIQUEMENT

3. PRISE EN CHARGE DES ENFANTS

Les enfants sont pris en charge par les animateurs dès la sortie de l'école. En fin de journée et quelque soit le type d'accueil fréquenté, l'enfant sera récupéré par le responsable légal dans nos locaux. Nous rappelons que les temps d'accueil sont des moments de rencontres et d'échanges entre les enfants, la famille et l'équipe d'animation.

L'enfant pourra être confié à un autre adulte si une autorisation est préalablement fournie par les parents. **Aucun enfant ne pourra repartir seul ou accompagné d'un autre mineur.**

IL EST STRICTEMENT INTERDIT DE SE STATIONNER DEVANT LE PORTAIL OU DANS LA COUR DE L'ASSOCIATION.

4. MODALITES D'ACCUEIL D'ENFANTS PORTEURS DE HANDICAPS

L'accueil d'enfants porteurs de handicaps est régi par la circulaire n° 2003-135 du 8-9-2003. Il s'agit avant tout d'éviter l'exclusion et l'isolement dans lequel la maladie peut placer l'enfant ou l'adolescent et de développer l'adoption de comportements solidaires au sein de la collectivité. Pour accueillir l'enfant dans les meilleures conditions possibles, il convient d'établir un projet d'accueil individualisé avec la famille et les différents acteurs des lieux que fréquente l'enfant. Bien qu'un membre de l'équipe (directeur ou animateur chargé du suivi sanitaire sous l'autorité du responsable) soit référent de l'enfant accueilli, il est nécessaire de souligner que les accueils de loisirs ne bénéficient pas d'un personnel médical qualifié. Les enfants atteints de troubles de la santé seront accueillis au cas par cas.

TARIFICATION

1. PERISCOLAIRE

	Réduit (N° CAF)	Plein (pas de N° CAF)
Forfait périscolaire par jour	4.50€	5.00€

2. MODALITES DE PAIEMENT

- ✓ Le règlement (adhésion et activité) sera effectué au moment de l'inscription, par carte, chèque ou espèces.
- ✓ Un remboursement ou un report sera possible en cas d'absence justifiée
- ✓ **Une majoration forfaitaire de 10.00€ sera appliquée en cas de non respect des délais de réinscription mensuelle.**

3. AIDES AU FINANCEMENT

Pour toutes aides complémentaires, contacter le Centre Communal d'Action Sociale de Montigny Lès Metz.

ACTIVITES

A travers sa mise en œuvre, le projet pédagogique suscite une réflexion et des actions concertées entre les différents acteurs agissant en direction des enfants, et en premier lieu avec les parents, en vue d'une plus grande cohérence éducative.

Au delà de l'aspect pratique pour les familles, l'accueil de loisirs doit être un moyen de proposer des activités ludiques aux enfants dans un esprit d'éducation. Des ateliers favorisant l'expérimentation seront proposés.

Plusieurs projets d'animations seront élaborés au cours de l'année. En découleront des projets d'activités mis en place lors des différents accueils. Les parents pourront prendre connaissance des projets au sein de la structure, sur simple demande.

Par ailleurs, des temps seront organisés afin de prendre compte les envies des enfants et les activités seront adaptées en fonction de leur âge. **Elles ne sont pas obligatoires**. L'enfant est libre d'y participer ou non.

ALIMENTATION

Les parents devront fournir le goûter à leur(s) enfant(s).

ENCADREMENT

Nos accueils sont encadrés par une équipe d'animateurs permanents (1 responsable et 7 animateurs (trices)). Les équipes seront complétées par des animateurs occasionnels, ainsi que de stagiaires. Le nombre d'encadrants est déterminé par la réglementation jeunesse et sport selon le type d'accueil.

RETARD

Les retards perturbent le bien être de votre enfant et le fonctionnement du service. En cas de retard exceptionnel, veuillez nous prévenir le plus rapidement possible au 03.87.62.70.96.

Les dépassements d'horaires seront facturés 5.00€

ATTENTION : Passé un délai de 30 minutes et sans nouvelles des responsables légaux, l'enfant devra être confié à la gendarmerie la plus proche.

PARTICIPATION DES PARENTS A LA VIE DE LA STRUCTURE

Nous souhaitons que les parents participent à la vie de l'accueil de loisirs.

- ✓ réunions d'information
- ✓ manifestations festives de la structure
- ✓ manifestations extérieures (bibliothèque, fête du livre, ludothèque)
- ✓ participation matérielle (récupération carton/boites, jeux, jouets, livres, etc.)

INFORMATIONS

Le projet pédagogique applique les valeurs défendues par l'association, et définit des objectifs (éducatifs et pédagogiques) ainsi que les moyens de mises en œuvre. Il est disponible auprès de l'équipe pédagogique.